



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17  
Date de la convocation : 21 février 2022

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR		PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
G. BOUDIER	X			M.FOUGERON	X		
L. PARREAU	X			J. DIOT	X		
N. MICHEL	X			D. MARTIN	X		
J-L MOREAU	X			N. AGOGUE	X		
A RIBEIRO	X			M. CAPRIOLI	X		
J. LAROUSSE	X			E. DODINET		X	Pouvoir à J.L. MOREAU
M. RAMOND		X	Pouvoir à A. RIBEIRO	J. LANDRY		X	
M. QUESNEY		X		E. BROSSARD	X		
A. POILLERAT	X			J.P BURON	X		
JL. ALLANIC	X						

Secrétaire de séance : Nadine MICHEL

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT-CINQ FEVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Gérard BOUDIER, maire.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Bilan financier 2021 et prévisions budgétaires 2022**

#### COMMUNE

##### Fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 108 805.50 €

Résultat antérieur reporté : 216 081.47 €

Résultat cumulé : 324 886.97 € (affectation 100 000 € en investissement)

DEPENSES	Prévu 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	%
011 - Charges à caractère général	360 736.11 €	300 975.50 €	438 900.00 €	32%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	429 500.00 €	335 256.42 €	404 930.00 €	30%
014 - Atténuations de produits	1 500.00 €	- €	1 500.00 €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 224.36 €	23 384.36 €	10 517.39 €	1%
65 - Autres charges de gestion courante	458 240.00 €	453 527.33 €	474 000.00 €	35%
66 - Charges financières	25 000.00 €	20 022.18 €	17 955.04 €	1%
67 - Charges exceptionnelles	3 500.00 €	1 411.40 €	3 497.57 €	0%
68 - Dotations pour provisions	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	
	1 297 900.47 €	1 135 777.19 €	1 352 500.00 €	100%

  

RECETTES	Prévu 2021	réalisé 2021	BUDGET 2022	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	216 081.47 €	216 081.47 €	224 886.97 €	17%
013 - Atténuations de charges	1 500.00 €	4 792.00 €	1 500.00 €	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 000.00 €	67 515.38 €	56 052.03 €	4%
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	- €	1 660.00 €	25 000.00 €	2%
73 - Impôts et taxes	732 319.00 €	843 614.10 €	762 319.00 €	56%
74 - Dotations, subventions et participations	269 000.00 €	283 370.16 €	256 742.00 €	19%
75 - Autres produits de gestion courante	25 000.00 €	27 097.42 €	25 000.00 €	2%
77 - Produits exceptionnels	- €	16 533.63 €	1 000.00 €	0%
	1 297 900.47 €	1 460 664.16 €	1 352 500.00 €	100%

## Investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement : 356 215.83 €

DEPENSES	Prévu 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	%
020 Dépenses imprévues	11 000.00 €	- €	- €	0%
041 - Opérations patrimoniales	- €	1 660.00 €	25 000.00 €	3%
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €	63 708.74 €	65 339.52 €	8%
20 - Immobilisations incorporelles	11 500.00 €	5 996.40 €	15 000.00 €	2%
21 - Immobilisations corporelles	220 000.00 €	31 453.16 €	275 400.48 €	34%
23 - Immobilisations en cours	367 530.42 €	167 797.29 €	376 000.00 €	47%
27 - autres immobilisations financières	- €	- €	50 000.00 €	6%
	710 030.42 €	270 615.59 €	806 740.00 €	100%

  

RECETTES	prévu 2021	réalisé 2021	BUDGET 2022	%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement repo	75 906.06 €	75 906.06 €	356 215.83 €	44%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 224.36 €	23 384.36 €	10 517.39 €	1%
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	78 000.00 €	10%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	255 000.00 €	185 741.00 €	210 006.78 €	26%
13 - Subventions d'investissement	356 400.00 €	341 800.00 €	151 000.00 €	19%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €	- €	1 000.00 €	0%
23 - immobilisations en cours	3 500.00 €	- €	- €	0%
	710 030.42 €	626 831.42 €	806 740.00 €	100%

## EAU – ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 99 304.44 €

Résultat antérieur reporté : 116 116.51 €

Résultat cumulé : 215 420.95 € (affectation 100 000 € en investissement)

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP N-1	REALISE N-1	BUDGET 2022	
OO2	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	116 116.51 €	116 116.51 €	115 420.95 €	25%
70	VENTES DE PRODUITS	252 400.00 €	291 697.00 €	252 300.00 €	55%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	28 068.00 €	36 720.07 €	27 000.00 €	6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 800.00 €	- €	2 800.00 €	1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	1 029.00 €	750.40 €	0%
O42	OPERATIONS D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 004.64 €	60 433.56 €	61 882.65 €	13%
	<b>TOTAL</b>	<b>451 389.15 €</b>	<b>505 996.14 €</b>	<b>460 154.00 €</b>	<b>100%</b>
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP N-1	REALISE N-1	BUDGET 2022	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	230 281.80 €	89 337.82 €	185 745.28 €	40%
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 000.00 €	29 301.50 €	90 000.00 €	20%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000.00 €	749.67 €	4 000.00 €	1%
66	CHARGES FINANCIERES	8 750.55 €	8 750.55 €	8 002.38 €	2%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00 €	895.85 €	5 000.00 €	1%
O42	OPERATIONS D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	131 406.80 €	131 406.80 €	129 406.34 €	28%
68	DOTATIONS AUX AMMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	950.00 €	950.00 €	1 000.00 €	0%
O14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	37 000.00 €	29 183.00 €	37 000.00 €	8%
	<b>TOTAL</b>	<b>451 389.15 €</b>	<b>290 575.19 €</b>	<b>460 154.00 €</b>	<b>100%</b>

## Investissement

**Solde d'exécution de la section d'investissement : 749 820.14 €**

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP N-1	REALISE N-1	BUDGET 2022	
OO1	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REP	643 677.24 €	643 677.24 €	749 820.14 €	74%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	66 000.00 €	50 000.00 €	111 000.00 €	11%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	19 000.52 €	2%
O40	OPERATIONS D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	127 366.80 €	131 406.80 €	129 406.34 €	13%
	<b>TOTAL</b>	<b>857 044.04 €</b>	<b>845 084.04 €</b>	<b>1 009 227.00 €</b>	<b>100%</b>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP N-1	REALISE N-1	BUDGET 2022	
O40	OPERATIONS D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 004.64 €	60 433.56 €	61 882.65 €	6%
16	EMPRUNTS	33 750.00 €	33 392.74 €	33 893.87 €	3%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000.00 €	- €	100 000.00 €	10%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	321 289.40 €	1 437.60 €	450 000.00 €	45%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	400 000.00 €	- €	363 450.48 €	36%
	<b>TOTAL</b>	<b>857 044.04 €</b>	<b>95 263.90 €</b>	<b>1 009 227.00 €</b>	<b>100%</b>

## **01-2022 : PERSONNEL COMMUNAL : mise à jour du tableau des effectifs au 1er Mars 2022**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique du 5 février 2019,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 septembre 2021,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- la création d'un emploi de rédacteur à temps complet

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- la création d'un emploi d'agent de maitrise à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,

GRADES	DUREE	EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE		
REDACTEUR	TC	01
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TC	01
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TNC (28h)	01
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TNC (20h)	01
FILIERE TECHNIQUE		
AGENT DE MAITRISE	TC	01
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TC	03
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TNC (6h)	01
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TNC (13h)	01
ADJOINT TECHNIQUE	TC	02
APPRENTI Espaces Verts	Alternance	01

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés.

**02-2022 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET MUTUALISATION SERVICES TECHNIQUES AVEC BRAY - SAINT AIGNAN**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le maire expose au Conseil Municipal les possibilités de mutualiser les compétences et les matériels des services techniques de notre commune avec ceux de la commune de Bray-Saint Aignan pour des missions ponctuelles.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention relative à la mutualisation et la mise à disposition de personnel et de matériel technique annexée à la présente

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants éventuels et pièces s'y rapportant.

**03-2022: VENTE TERRAIN CONSTRUCTIBLE RUE DES VALLEES**

Considérant la délibération n°42-2021, adoptée en date du 30 septembre 2021, par laquelle le conseil municipal a accepté une offre d'achat pour deux terrains constructibles rue des vallées.

Considérant la nécessité de rectifier la référence cadastrale et la superficie du terrain référencé « lot 8 » conformément à la modification parcellaire prenant en compte l'alignement sur clôtures existantes.

Les références sont ainsi modifiées pour le lot 8:

**Référence cadastrale : A1325 devient A 1750**

**Superficie : 815 m<sup>2</sup> devient 770 m<sup>2</sup>**

**Offre d'achat acceptée à 38 000.00 € HT (inchangé)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** les modifications ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45*

*Affiché le 1<sup>er</sup> mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT*